

LES EAUX DU PLATEAU DE SACLAY

ALIMENTERONT-ELLES À NOUVEAU VERSAILLES ?

Dans l'article du *Liaison* de décembre-janvier 2014 « Le réseau d'étangs et de rigoles du plateau de Saclay va réalimenter les fontaines de Versailles », nous annonçons que ce chantier de restauration était lancé et devrait prendre une dizaine d'années.

Petit rappel. En 2001, Alain-Victor Marchand, président du SIAVB (Syndicat intercommunal de la vallée de la Bièvre) et du SYB (Syndicat Yvette-Bièvre), lance les « états généraux des Rigoles » au château de Versailles. Une étude détaillée est réalisée par Prolog Ingénierie suivie d'un contrat de financement de cette restauration signé en 2007 entre les divers partenaires territorialement concernés : AESN, Région Ile-de-France, départements Essonne et Yvelines et les communes traversées par le réseau. Outre l'alimentation par simple gravité des fontaines de Versailles, les multiples intérêts de ce réseau en font un exemple remarquable de gestion de l'eau. Pour la fertilité des terres agricoles, considérées comme étant parmi les meilleures d'Europe, pour le maintien de corridors écologiques, pour le maillage de circulations douces, mais aussi pour lutter contre les inondations sur le plateau et les vallées environnantes : la Bièvre, l'Yvette et la Mérantaise.

À ce jour, les principales rigoles ont été entretenues ainsi que les chemins de dimension suffisante pour permettre leur entretien avec des moyens mécaniques. L'état des aqueducs souterrains ne pose pas de problèmes majeurs.



Quant à l'aqueduc aérien, les « Arcades de Buc », pour la traversée de la vallée de la Bièvre, cette merveille architecturale est dans un état de conservation remarquable.

Enfin, l'aménagement de la traversée de la commune de Versailles par une tuyauterie transitant par les étangs Gobert et le potager du Roi est en attente de décision !

La raison principale de ce blocage est la multiplicité des intervenants et le manque d'un coordinateur. Mais les dernières lois concernant la gestion de l'eau (GEMAPI, NOtre...) clarifient les compétences en la matière. Et depuis le 1^{er} janvier 2020, les compétences des communes ont été transférées aux communautés.



Concernant le financement, les rigoles étant cartographiées comme des cours d'eau, une grande partie est assurée par la taxe affectée GEMAPI, pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations. Des ressources supplémentaires peuvent être trouvées, si on utilise ces équipements pour d'autres usages. C'est le cas des chemins le long des rigoles, qui fournissent un excellent réseau de circulations douces. Ils peuvent aussi être utilisés pour le transport de l'énergie et d'informations : câbles, fibres optiques ...

Parmi les institutions territorialement concernées par ce projet : l'État, dans le cadre de l'OIN du campus universitaire et les communautés d'agglomération du plateau de Saclay (CPS), Saint-Quentin-en-Yvelines (SQY) et de Versailles Grand Parc (VGP), seule cette dernière semble n'y voir actuellement aucun intérêt.

Or, vu sa situation de dernier maillon de ce réseau gravitaire, la participation de VGP est déterminante pour la réalisation de cette opération.

Gérard DELATTRE
ADER
ader-saclayversailles.com

